

HALL A
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n°A105 au 1^{er} étage

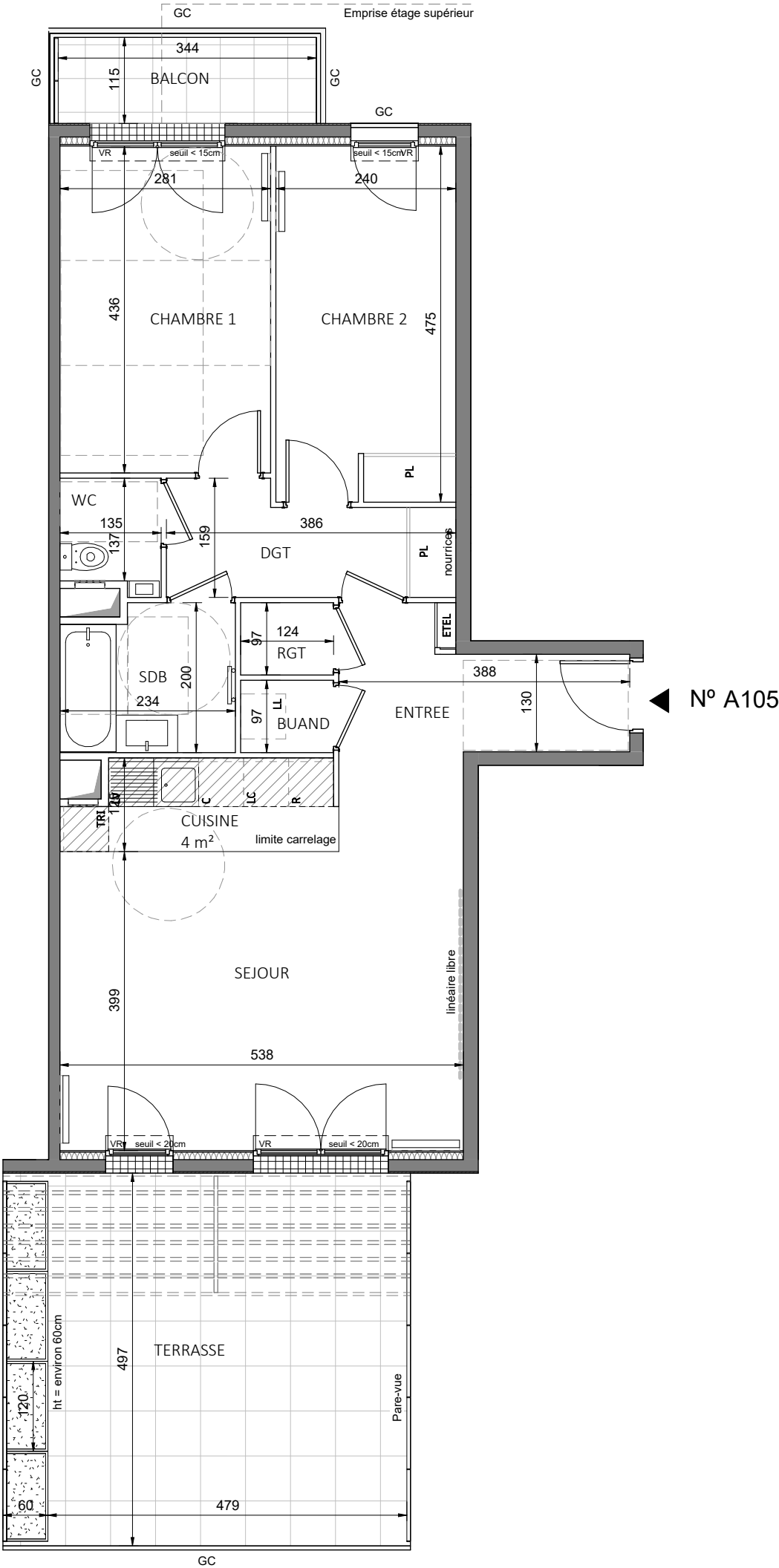
ENTREE	6.19 m²
SEJOUR / CUISINE	27.77 m²
CHAMBRE 1	12.25 m²
CHAMBRE 2	11.36 m²
SALLE DE BAINS	4.42 m²
WC	1.95 m²
BUANDERIE	1.20 m²
RANGEMENT	1.20 m²
DEGAGEMENT	5.17 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	71.51 m²

BALCON	4.03 m²
TERRASSE (dont 2.88 m² de jardinière)	27.06 m²
SURFACE TOTALE ANNEXE	31.09 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	102.60 m²

LEGENDE 1/2

AP	allège pleine		sèche-serviette
GC	garde corps		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du lgt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
LC	linéaire complémentaire	TRI	tri sélectif
		---	retombée de poutre
	fenêtre		porte-fenêtre
			fenêtre fixe

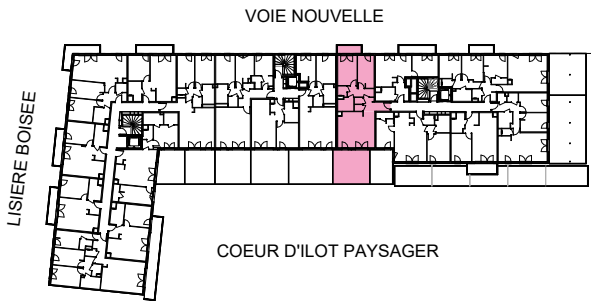
Indice C	10/12/25
Echelle :	



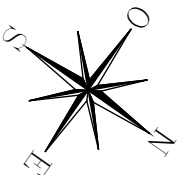
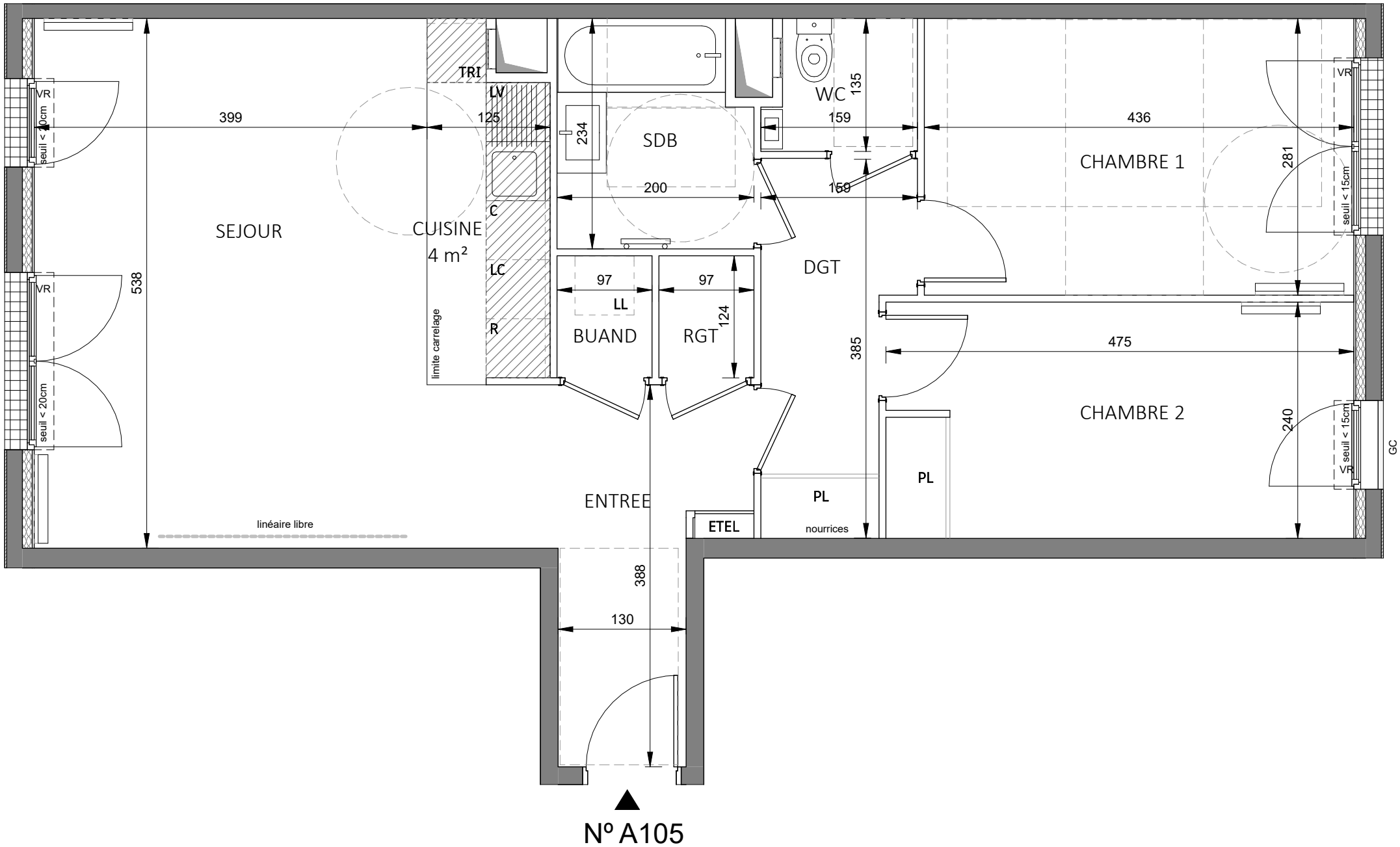
Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR	EVOLUTIF
-----	----------

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



HALL A
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n°A105 au 1^{er} étage



LEGENDE 2/2

AP	allège pleine	—	sèche-serviette
GC	garde corps	—	radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
—	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du lgt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
LC	linéaire complémentaire	TRI	tri sélectif
		---	retombée de poutre



Indice C 10/12/25
Echelle : 0 0.5 1.5 2.5 m

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »